



**KPMG Audit**  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3  
France



**Mazars**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

# Manutan International S.A.

**Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le  
document de référence**

Manutan International S.A.  
ZAC du Parc des Tulipes - Avenue du 21ème siècle  
- 95500 Gonesse

*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : FN-171-09



**KPMG Audit**  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3  
France



**Mazars**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

## **Manutan International S.A.**

Siège social : ZAC du Parc des Tulipes - Avenue du 21ème siècle - 95500 Gonesse  
Capital social : € 15 226 582

Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le document de référence

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Manutan International S.A., nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document de référence de la société Manutan International S.A. établi au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016, les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons vérifié que :

- nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016 figurant respectivement aux pages 82 à 116 (comptes consolidés) et aux pages 117 à 132 (comptes annuels) du document de référence sont ceux que nous avons émis le 27 janvier 2017.

Nous avons vérifié que :

- nos rapports du 28 janvier 2016 sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2015 figurant respectivement aux pages 78 à 113 (comptes consolidés) et pages 114 à 128 (comptes annuels) du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 janvier 2016 ;
  - nos rapports du 29 janvier 2015 sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2014 figurant respectivement aux pages 84 à 119 (comptes consolidés) et pages 120 à 134 (comptes annuels) du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 janvier 2015 ;
- sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé dans le sommaire du document de référence.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes et à procéder à la lecture d'ensemble du document de référence afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est établie aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Nantes, le 27 janvier 2017

Courbevoie, le 27 janvier 2017

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Mazars



Franck Noël  
Associé



Anne Veaute  
Associée